

Geneviève GAILLARD  
Députée des DEUX-SÈVRES  
Maire de NIORT

Niort, le 27 mai 2010

Ministère de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS 07

C O P I E

A l'attention de Monsieur Luc CHATEL,  
Ministre

GG/FD/270503

Monsieur le Ministre,

L'académie nationale de médecine a montré que la semaine de quatre jours n'est pas favorable à l'enfant car celui-ci est plus désynchronisé le lundi et le mardi matin que dans la semaine de quatre jours et demi. La semaine de quatre jours est donc à éviter.

Il y a deux ans, un décret supprimait l'école le samedi matin et la semaine de quatre jours était fortement conseillée. Un débat local a été organisé à Niort, ville où les enfants travaillaient le mercredi matin. Les conseils d'école au sein desquels les représentants des parents d'élèves sont majoritaires se sont exprimés en faveur de la semaine de quatre jours, louant la possibilité de partir en week-end dès le vendredi soir, négligeant par manque de connaissances des textes, les conséquences d'un tel rythme scolaire pour leurs enfants.

C'est ainsi qu'à Niort dans le respect du choix des conseils d'école, la semaine de quatre jours s'est imposée engendrant un changement d'organisation de tous les partenaires éducatifs. Un énorme travail a été effectué par la collectivité en vue de reconsidérer le temps de pause méridienne, les activités périscolaires, les activités des centres de loisirs, les exigences en termes des temps de garde...

Aujourd'hui, il est question de revenir à la semaine de quatre jours et demi.

Devant ce revirement traduisant l'absence de compétence du gouvernement en la matière, je reste persuadée que l'organisation de la semaine scolaire relève d'une décision locale et non pas d'une décision nationale.

Afin d'éviter ces errements, l'organisation du temps scolaire étant fixée à ce jour par arrêtés ministériels dans le respect des dispositions législatives, je suis convaincue qu'il serait souhaitable d'accorder la possibilité pour les collectivités locales d'adapter au plan local l'organisation du temps scolaire, le programme scolaire restant quant à lui évidemment fixé au niveau national.

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire savoir quelles sont vos réflexions sur ce sujet.

Vous remerciant de votre attention, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD



Permanence parlementaire : Hôtel de ville, place Martin Bastard, 79000 NIORT

~~Permanence : 43, rue du 24 Février - 79000 NIORT~~

~~Adresse postale : B.P. 88 - 79003 NIORT Cedex~~ - Téléphone : 05 49 77 29 40 - Télécopie : 05 49 77 29 44

Courriel : [deputee@genevieve-gaillard.com](mailto:deputee@genevieve-gaillard.com)

Site internet : <http://www.genevieve-gaillard.com>